

# NOUVELLES

## DE L'ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS

DÉCEMBRE 2015 / ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS DU 16 DÉCEMBRE 2015



### RÉUNION DU 16 DÉCEMBRE 2015 (2015-12-AG)

#### INFORMATION

##### **Projet de loi 75 sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire et modifiant diverses dispositions législatives**

Les membres de l'Assemblée des gouverneurs sont informés des grandes lignes du projet de loi 75 et de ses impacts sur le Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ).

#### NOMINATIONS

##### **Direction générale de l'ENAP**

Le premier mandat de M. Nelson Michaud à titre de directeur général de l'ENAP prendra fin le 19 juin 2016. Le 23 novembre dernier, M. Michaud a informé la présidente de l'Université du Québec qu'il avait l'intention de solliciter un second mandat.

Dans le cadre du processus de consultation en vue du renouvellement du mandat de M. Michaud comme directeur général de l'ENAP, l'Assemblée des gouverneurs a nommé au comité de sélection parmi ses membres M. Stephan Robitaille, administrateur, et M. Jean-Pierre Ouellet, recteur de l'UQAR.

En plus des personnes précitées, le comité de sélection est composé de Mme Sylvie Beauchamp, présidente de l'Université du Québec, Mme Marie Girard, présidente du conseil d'administration de

l'ENAP, et Mme Marie-Claude Prémont, professeure à l'ENAP. M<sup>re</sup> André G. Roy, secrétaire général de l'Université du Québec, agira comme secrétaire dudit comité.

Également, sur la recommandation du conseil d'administration de l'ENAP, l'Assemblée des gouverneurs a établi les critères de sélection ainsi que l'étendue et la durée de la consultation.

##### **Comité de retraite du Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ)**

L'Assemblée des gouverneurs a nommé M. André G. Roy, secrétaire général de l'Université du Québec, au comité de retraite du RRUQ pour la durée non écoulée du mandat de Mme Élise Lacoursière, et ce, à compter de la date d'entrée en fonction du recteur en titre de l'UQTR jusqu'au 30 mai 2017.

#### AFFAIRES GÉNÉRALES

##### **Plan stratégique 2015-2020 de l'UQTR**

Le recteur par intérim de l'UQTR, M. André G. Roy, a présenté à l'Assemblée des gouverneurs les grandes lignes du plan de développement stratégique de son établissement. Ce plan énonce la mission, la vision et les valeurs de l'UQTR ainsi que les grandes orientations prévues pour relever le défi de son développement au cours des prochaines années. L'exercice a permis aux membres d'apprécier les ambitions d'enseignement et de recherche de cet établissement, son attention soutenue aux conditions de réussite de ses étudiants ainsi que son implication dans sa communauté.

## **AFFAIRES CONCERNANT L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE**

### **Délivrance de diplômes**

L'Assemblée des gouverneurs a décerné 1321 diplômes à des étudiants de l'UQTR (148), l'UQAC (697), l'UQAR (16), l'UQO (31), l'UQAT (138), l'INRS (25), l'ÉTS (105) et la TÉLUQ (161). Depuis la fondation de l'Université du Québec en 1969, l'Assemblée des gouverneurs et le conseil d'administration de l'UQAM, qui délivre les diplômes aux étudiants de cet établissement, ont décerné 629 283 diplômes.

## **AFFAIRES CONCERNANT L'ADMINISTRATION**

### **Adoption des états financiers consolidés au 30 avril 2015 de l'Université du Québec et des établissements**

L'Assemblée des gouverneurs a adopté les états financiers consolidés au 30 avril 2015 de l'Université du Québec, des universités constituantes, écoles supérieures et institut de recherche. Conformément à la Loi sur l'Université du Québec, les états financiers seront transmis au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

### **Nomination des auditeurs indépendants de l'Université du Québec pour l'exercice financier 2015-2016**

L'Assemblée des gouverneurs a renouvelé le mandat de la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour agir à titre d'auditeur indépendant de l'Université du Québec pour l'exercice financier 2015-2016. La principale tâche confiée à cette firme comptable est l'audit des états financiers de l'Université du Québec et des états financiers consolidés de l'Université du Québec et des établissements.

## **RÉUNION SPÉCIALE DU 16 DÉCEMBRE 2015 (2015-13-AG-S)**

### **Modifications à l'Annexe 6-B Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ) du règlement général 6 Ressources humaines**

Afin de se conformer à la *Loi de l'impôt sur le revenu*, l'Assemblée des gouverneurs a modifié le texte de l'Annexe 6-B pour abolir l'option de conversion des cotisations volontaires en rente viagère à un moment ultérieur à la retraite. Également, pour satisfaire les exigences de l'Agence du revenu du Canada, l'Assemblée a autorisé l'ajout de l'appendice IV documentant les rentes viagères converties des cotisations volontaires.

Cet amendement réglementaire a été recommandé par la Table réseau de négociation du régime de retraite et des régimes d'assurances collectives de l'Université du Québec et le comité de retraite du RRUQ. Le règlement amendé entrera en vigueur lors de sa publication dans la Gazette officielle du Québec.

